



CONSEIL — 230^e SESSION

PREMIÈRE SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, LUNDI 30 OCTOBRE 2023, 14 H 30)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Accueil des nouveaux représentants

1. Le Conseil accueille chaleureusement les Représentants nouvellement nommés du Brésil (M. Michel Arslanian Neto), du Canada (Mme Annick Goulet), de la Chine (M. Xinming Lyu), de l'Inde (M. Angshumali Rastogi), de l'Italie (M. Sergio Martes), de la Roumanie (Mme Maria Cristina Liliana Ioniță) et de l'Afrique du Sud (M. Luvuyo Lulama Gqeke).

2. Le Conseil souhaite aussi la bienvenue aux Représentants de la Corporation des services de navigation aérienne d'Amérique centrale (COSECNA), qui participent à la 230^e session du Conseil en qualité d'observateurs.

Ouverture de la session

3. Le Conseil prend note des informations présentées par son Président sur les travaux de la 230^e session. Il prend aussi note d'informations au sujet de la participation du Président à des réunions internationales d'intérêt pendant la pause, étant entendu que ces informations sont aussi disponibles sur le site web public de l'OACI.

Modifications du programme des travaux du Conseil pour la 230^e session

4. Sur la base d'une proposition de son Président, le Conseil convient de modifier plus avant le programme des travaux de la session en cours, comme l'indique l'appendice A de la note C-WP/15495, révision n^o 1, et son additif/rectificatif n^o 1, en vue d'y ajouter une note supplémentaire, « Solution des différends : la Fédération de Russie et 37 États membres (2023) ». Il est entendu que dans le cadre de l'examen de ce point par le Conseil, et conformément à la règle 31 du *Règlement intérieur du Conseil* (Doc 7559), les États membres que cette question intéresse tout particulièrement seront invités à participer aux délibérations.

5. Le Conseil note aussi que le Président du Comité ad hoc de coordination de la cybersécurité (AHCCC) présentera verbalement les résultats de la première réunion de l'AHCCC sous les questions diverses à une séance ultérieure.

Élection des premier et troisième vice-présidents du Conseil

6. Le Conseil examine cette question en se fondant sur la note C-WP/15533 dans laquelle, en raison de la démission de l'ancienne Représentante de l'Inde (Mme Shefali Juneja), qui servait en qualité de première Vice-Présidente, il est invité à élire un nouveau premier vice-président pour le reste du mandat de 2023-2024.

7. Après examen, le Conseil :

- a) convient de suspendre l'application du paragraphe 3 de l'Appendice B de son *Règlement intérieur* concernant les élections au scrutin secret, sauf décision contraire unanime des membres représentés à la séance ;
- b) convient de suspendre la partie de la Règle 9 de son *Règlement intérieur* qui prévoit que chaque vice-président est élu pour un an à compter de la date de son élection ;
- c) sur proposition du Représentant de la Guinée équatoriale, appuyée par le Représentant de l'Autriche, élit le Représentant du Nigéria comme premier Vice-Président pour le reste de la période 2023-2024, avec effet à compter de la session en cours, conformément à son *Règlement intérieur*.

8. La décision ci-dessus entraînant la vacance du poste de troisième vice-président, le Conseil convient, sur proposition du Représentant du Canada, appuyée par le Représentant du Japon, de procéder immédiatement à l'élection de celui-ci. Ainsi, sur proposition du Représentant du Canada, appuyée par le Représentant du Chili, le Conseil élit le Représentant de Singapour comme troisième Vice-Président pour le reste de la période 2023-2024, avec effet à compter de la session en cours, conformément à son *Règlement intérieur*.

Modifications du *Code du personnel de l'OACI* et d'autres documents statutaires

9. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15530, qui présente des amendements corrélatifs au *Règlement intérieur des comités permanents du Conseil* (Doc 8146) et au *Code du personnel de l'OACI* (Doc 7350), découlant de la décision du Conseil de dissoudre le Comité des ressources humaines (HRC) (voir C-DEC 229/6). Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur cette question.

10. Après examen, le Conseil :

- a) approuve les modifications qu'il est proposé d'apporter au *Règlement intérieur des comités permanents du Conseil* (Doc 8146), ainsi qu'à l'article IV et à l'annexe IV du *Code du personnel de l'OACI* (Doc 7350), qui sont présentées dans les appendices A, B et C de la note C-WP/15530, respectivement ;
- b) rappelle sa décision de dissoudre le Comité des ressources humaines (HRC) (voir C-DEC 229/6) à titre d'essai, et à cet égard, réitère la nécessité que le Conseil réexamine cette question lors de la 234^e session afin d'examiner les enseignements tirés, le cas échéant, tout en tenant compte des progrès accomplis relativement à l'établissement du Dispositif d'application du principe de responsabilité de l'OACI.

Mise en œuvre de la *Politique révisée de l'OACI en matière de détachements*

11. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15529, révision n° 1, qui, conformément aux résumés de décisions C-DEC 229/1 et C-DEC 226/2, donnent un aperçu des propositions d'amendement du *Code du personnel de l'OACI*, ainsi que des modifications corrélatives de la *Politique de l'OACI en matière de détachements*. Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur cette question.

12. Après examen, le Conseil :

- a) approuve les modifications qu'il est proposé d'apporter aux paragraphes 4.30, 4.30.2 et 4.30.4 du *Code du personnel de l'OACI*, ainsi que les amendements corrélatifs des paragraphes 2.2, 6.2 et 6.5 de la *Politique de l'OACI en matière de détachements* qui en découlent, comme l'indique la note C-WP/15529, révision n° 1 ;
- b) tout en notant que la durée d'affectation d'un administrateur ou d'une administratrice auxiliaire (JPO) peut être prolongée pour un maximum de cinq ans, comme l'indique la règle 4.30.4 du *Code du personnel révisé de l'OACI*, afin de conférer plus de latitude au Secrétariat dans sa gestion du personnel, réaffirme que l'application de ladite disposition ne doit pas avoir d'incidence sur la création de postes par le Secrétariat, que l'Organisation peut décider conformément à ses besoins opérationnels, et en même temps, souligne la nécessité de mener efficacement, rapidement et en toute transparence le processus de sélection des JPO.

Recommandations du Comité de l'aide collective pour les services de navigation aérienne concernant les points des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande qui ont été examinés au cours de la 230^e session

13. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15519, qui fait état des recommandations du Comité de l'aide collective (JSC) concernant des points des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande.

14. Après examen, le Conseil :

- a) approuve la suite à donner recommandée par le JSC dans le résumé analytique des notes JS-WP/2137, JS-WP/2138, JS-WP/2139, JS-WP/2140, JS-WP/2141, JS-WP/2142, JS-WP/2143, JS-WP/2144, JS-WP/2145, JS-WP/2146, JS-WP/2147 et JS-WP/2148 ;
- b) prend note de la décision du JSC de reporter à plus tard l'approbation du projet présenté par les autorités danoises et visant au remplacement du radiophare non directionnel situé à Myggenæs dans les îles Féroé (voir la note JS-WP/2149), en attendant que le fournisseur de services danois transmette les renseignements supplémentaires demandés par le JSC, comme l'indique le paragraphe 2.14 de la note C-WP/15519 ;
- c) prend aussi note des observations du JSC qui figurent à la section 2 de la note C-WP/15519, et à cet égard, souligne l'importance que le Secrétariat veille à ce que les chiffres financiers présentés dans de futurs rapports sur ce sujet soient suffisamment détaillés et cohérents.

Progrès réalisés par le Comité des relations avec le pays hôte (RHCC)

15. Le Conseil examine ce point sur la base d'un rapport verbal présenté par le Président du Comité des relations avec le pays hôte (RHCC).

16. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations fournies par le Comité en ce qui concerne l'état d'avancement des questions examinées par le Comité, et à cet égard, encourage le Secrétariat, les autorités de l'État hôte et les membres du Comité à continuer de faire avancer ces dossiers ;
- b) note en outre les efforts réalisés par le Secrétariat pour améliorer le recouvrement des arriérés auprès des États (voir C-DEC 229/1), et à cet égard, convient qu'après la mise en place par le Secrétariat d'un système amélioré permettant de recouvrer à temps les cotisations en souffrance, la question serait renvoyée au Comité des finances (FIC) pour y être examinée plus avant, en raison de ses incidences financières sur l'Organisation ;
- c) tout en notant avec satisfaction les mesures prises par le Secrétariat pour recruter un nouveau médecin à l'infirmerie de l'OACI afin d'offrir, à titre d'essai, des consultations aux membres des délégations nationales et au personnel du Secrétariat, prie instamment le Secrétariat d'élargir ce service aux membres de famille éligibles, en particulier aux enfants, dès que possible.

Représentation de l'instance gouvernante de l'OACI au Comité des pensions du personnel (SPC)

17. Le Conseil examine cette proposition en se fondant sur la note C-WP/15532 qui, conformément au résumé de décisions C-DEC 229/5, fait état d'une proposition relative à la représentation du Conseil au Comité des pensions du personnel (SPC) de l'OACI.

18. Après examen, le Conseil :

- a) convient de nommer ses deux représentants au SPC pour la durée du triennat, qui correspond au mandat du Conseil entre deux sessions ordinaires de l'Assemblée, et à cet égard, de déléguer à son Président le pouvoir de mener des consultations visant à choisir les deux représentants qui seront nommés en cette qualité ;
- b) compte tenu du fait que les membres du Conseil sont eux-mêmes soumis à une nomination à durée déterminée, au cas où un membre du Conseil nommé par le SPC venait à se retirer du Conseil, un membre suppléant serait immédiatement nommé par le Président du Conseil, conformément au processus consultatif décrit à l'alinéa a) ci-dessus ;
- c) recommande que le Président du Conseil, lorsqu'il envisage la nomination de représentants au SPC, tienne compte autant que possible des principes de représentation équitable des sexes et des régions géographiques, aussi bien lors du choix des représentants nommés pour un triennat donné, que d'un triennat à l'autre ;
- d) affirme qu'un représentant au SPC pourrait être reconduit dans ses fonctions pour des mandats successifs ;

- e) convient que les modalités de nomination des représentants du Conseil au SPC énoncées ci-dessus se substituent à toutes autres qui existeraient à cet effet, et annulent et remplacent les décisions antérieures du Conseil sur le sujet (voir C-DEC 124/1 et C-DEC 32/14).

Programmes annuel et triennal des travaux du Bureau du contrôle interne (OIO) proposés pour 2023-2025

19. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15526, qui présente le plan de travail annuel du Bureau du contrôle interne (OIO) proposé pour 2024. Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur la question.

20. Après examen, le Conseil :

- a) approuve le plan de travail annuel du Bureau du contrôle interne (OIO) proposé pour 2024 qui figure dans la note C-WP/15526 ;
- b) souligne l'importance de l'Audit de la gestion des aptitudes RH, qui a été reporté jusqu'en 2026, ainsi que la proposition d'évaluation du programme de l'OACI pour l'égalité des sexes, qui avait été reporté jusqu'en 2025, et à cet égard, invite le Secrétariat à examiner les options disponibles en vue de rapprocher le calendrier d'exécution de ces deux points ;
- c) invite en outre le Secrétariat à rendre compte au Conseil de l'état d'avancement des travaux concernant le Plan de mise en œuvre de l'égalité des sexes de l'OACI 2.0 et la stratégie de gestion du personnel de l'OACI, durant la 231^e session du Conseil ;
- d) demande par ailleurs que dans le cadre de l'examen du point « Rapport annuel du Chef du Bureau du contrôle interne », qui sera présenté au COG durant la 231^e session, une analyse des risques et priorités de l'Organisation dans les domaines de la gouvernance, de la gestion et de la supervision soit présentée.

Examen du rapport de la trente-quatrième réunion du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation (AVSECP/34) et organisation et ordre du jour de la trente-cinquième réunion du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation (AVSECP/35)

21. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15515, qui rend compte des principaux résultats de la trente-quatrième réunion du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation (AVSECP/34), qui s'est tenue au format hybride du 29 mai au 2 juin 2023. La note fait aussi état d'une proposition portant sur la tenue de la trente-cinquième réunion du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation (AVSECP/35) en 2024. Le Conseil a aussi été saisi de rapports verbaux de la Commission de navigation aérienne (ANC) et du Comité de la sûreté de l'aviation (ASC) sur ces questions.

22. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des faits saillants de la réunion AVSECP/34, conformément à la synthèse qui en est faite dans la note C-WP/15515 ;
- b) approuve les principales recommandations de la réunion AVSECP/34 qui figurent dans le rapport à couverture jaune, et qui sont présentées dans la note C-WP/15515 ;

- c) prend note de l'aperçu des résultats de l'évaluation des risques, qui figure dans l'appendice A de la note C-WP/15515 ;
- d) invite le Secrétariat à communiquer davantage avec les États membres sur l'importance de signaler les actes d'intervention illicite (AUI) et de notifier l'OACI d'autres incidents qui peuvent avoir une incidence sur la sûreté de l'aviation, afin de mieux jauger l'évolution des menaces et des risques auxquels est confrontée l'aviation civile ;
- e) approuve l'adoption d'un indicateur de conformité révisé pour les audits du Programme universel d'audits de sûreté – Méthode de surveillance continue (USAP-CMA), qui figure dans l'appendice B de la note C-WP/15515 ;
- f) tout en notant que l'indicateur de conformité révisé de l'USAP-CMA entraînerait une hausse des indicateurs de conformité pour la majorité des États, invite le Secrétariat à mener des activités de sensibilisation auprès de quelques États membres dont ces indicateurs baisseraient à la suite de la mise en œuvre de l'indicateur révisé ;
- g) approuve la tenue de la réunion AVSECP/35 du 22 au 26 avril 2024, sur la base de la proposition d'ordre du jour qui figure dans l'appendice C de la note C-WP/15515, au format hybride, pour permettre une participation élargie des observateurs aux délibérations du Groupe d'experts, tout en encourageant fortement les membres dudit groupe à y participer en personne ;
- h) approuve la liste des organisations devant être invitées en qualité d'observateurs, qui figure dans l'appendice D de la note C-WP/15515.

Examen du rapport de la deuxième réunion du Groupe d'experts de la cybersécurité (CYSECP/2) et organisation et ordre du jour de la troisième réunion du Groupe d'experts de la cybersécurité (CYSECP/3)

23. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15516, qui rend compte des principaux résultats de la deuxième réunion du Groupe d'experts de la cybersécurité (CYSECP/2), qui s'est tenue en mode présentiel du 5 au 9 juin 2023. La note fait aussi état d'une proposition portant sur la tenue de la troisième réunion du Groupe d'experts de la cybersécurité (CYSECP/3) en 2024. Le Conseil a aussi été saisi de rapports verbaux de la Commission de navigation aérienne (ANC) et du Comité de la sûreté de l'aviation (ASC) sur ces questions.

24. Après examen, le Conseil :

- a) approuve les principales recommandations de la réunion CYSECP/2 qui figurent dans le rapport à couverture jaune, et qui sont présentées dans la note C-WP/15516 ;
- b) approuve la tenue de la réunion CYSECP/3 au format hybride du 3 au 7 juin 2024, sur la base de la proposition d'ordre du jour qui figure dans l'appendice B de la note C-WP/15516, et insiste sur l'importance de la participation en personne des membres du Groupe d'experts ;
- c) tout en remerciant les États membres et les parties prenantes dont les experts ont contribué aux travaux du Groupe d'experts, se déclare préoccupé par le faible taux de participation des membres titulaires dudit groupe, et à cet égard, réitère la nécessité pour les États membres qui ont nommé des experts comme membres du Groupe

d'experts de respecter leurs engagements en vue d'encourager leurs experts à contribuer aux travaux du Groupe d'experts, comme l'indiquent les paragraphes 4.5, 6.1 et 7.1 des *Instructions pour les groupes d'experts du Comité du transport aérien et du Comité de la sûreté de l'aviation* (Doc 9482), qui portent notamment sur la participation en personne des experts aux réunions de groupes d'experts ;

- d) note avec satisfaction les efforts réalisés par le Secrétariat pour optimiser l'utilisation de ressources limitées afin de contribuer à la mise en œuvre de la structure de gouvernance entière, en vue de traiter la question de la cybersécurité de l'aviation à l'OACI, et salue en particulier l'engagement fort du Groupe d'experts de la cybersécurité à soutenir le Comité de coordination de la cybersécurité (AHCCC) récemment créé par le Conseil.

Questions diverses

Calendrier des séances du Conseil

25. Le Conseil prend note qu'une séance supplémentaire du Conseil serait éventuellement programmée pendant la deuxième semaine de la session, selon que de besoin ;

Demandes d'observateurs et d'observatrices à participer à des séances à huis clos du Conseil

26. Suite à des notifications par courriel diffusées par le Président du Conseil en juillet et août 2023, et conformément à la règle 32, alinéa a) du Règlement intérieur du Conseil, il est noté que Mme Delphine Micheaux Naudet (Union européenne), M. Michael Rossell (ACI), M. Carlos Cirilo et, en son absence, Mme Michelle Bishop (CANSO), M. Michael Comber (IATA), M. Andreas Meyer et, en son absence, M. Kurt Edwards, (IBAC), M. Daniel Carnelly et, en son absence, Mme Nina Brooks (ICCAIA), et M. Brian Shury et, en son absence, M. Sebastián Currás-Barrios, (IFALPA), participeront en qualité d'observateurs à la 230^e session du Conseil, à l'examen à huis clos de questions relatives à la sécurité et à la sûreté de l'aviation, selon qu'il convient.

Nomination de membres et de membres suppléants à la Commission de navigation aérienne (ANC)

27. Aucune observation n'ayant été reçue au 17 juillet 2023 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 10 juillet 2023, il est noté que M. James Spillane, désigné par le Gouvernement des États Unis, est nommé membre de l'ANC, en remplacement de M. Donald Ward, avec effet au 17 juillet 2023.

28. Aucune observation n'ayant été reçue au 1^{er} septembre 2023 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 25 août 2023, il est noté que M. Per Anders Leufgård, désigné par le Gouvernement de la Norvège, au nom des gouvernements du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de l'Islande, de la Lettonie et de la Suède, est nommé membre suppléant de M. Bernt Tore Larsen à l'ANC, avec effet au 25 septembre 2023.

29. Pour faire suite à ce qui précède, aucune observation n'ayant été reçue au 19 octobre 2023 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 13 octobre 2023, il est noté que M. Per Anders Leufgård, désigné par le Gouvernement de la Norvège, au nom des gouvernements du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de l'Islande, de la Lettonie, et de la Suède, est nommé membre de l'ANC en remplacement de M. Bernt Tore Larsen, qui sera désormais son membre suppléant, avec effet au 16 octobre 2023.

30. Aucune observation n'ayant été reçue au 25 septembre 2023 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 18 septembre 2023, il est noté que M. Kok Wee Ang, désigné par le Gouvernement de Singapour, est nommé membre suppléant de M. Subash S à l'ANC, avec effet au 15 septembre 2023.

Nomination d'un membre et d'observateurs au Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP)

31. Aucune observation n'ayant été reçue au 4 août 2023 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 21 juillet 2023, il est noté que Mme Elisabeth Klein est nommée observatrice pour l'Autriche au CAEP, en remplacement de M. Johannes Deimel-Zelenka, avec effet au 5 août 2023.

32. Aucune observation n'ayant été reçue au 20 septembre 2023 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 6 septembre 2023, il est noté que Mme Julie Marks est nommée membre du CAEP pour les États Unis, en remplacement de M. Kevin Welsh, avec effet au 21 septembre 2023.

33. Aucune observation n'ayant été reçue au 2 octobre 2023 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 18 septembre 2023, il est noté que Mme Yue Huang est nommée observatrice pour l'IATA au CAEP, en remplacement de M. Daniel Chereau, avec effet au 3 octobre 2023.